

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 31 AOUT 2023

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 09

Procurations : 01

Convocation : 24 août 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août** à dix-huit heures, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme BERGES Danielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme DA COSTA Noria.

Procuration(s) : Mme SOLA Sylvie donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Mme PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

---

**005 / 2023 - OBJET : ADHESION UDCCAS 2023**

Vu l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu le projet de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale,

Sur le rapport de Madame la Vice-présidente, Madame Anne BATAILLE,

Il est proposé d'adhérer à l'UDCCAS afin de bénéficier de conseils juridiques, de guides d'actualité, d'expériences de l'action sociale, de partenariats ainsi que d'outils disponibles en ligne pour valoriser les actions de la politique sociale communale.

La cotisation est annuelle et s'élève à un montant forfaitaire de 30,00 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte d'adhérer à l'UNCCAS pour une cotisation annuelle de 30,00 €.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivièr, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Président,  
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20230831-052023-DE  
Date de télétransmission : 01/09/2023  
Date de réception préfecture : 01/09/2023

